



LE Sauverois

ÉDITION PRINTEMPS 2020 | MUNICIPAL



JACQUES GARIÉPY
Maire de Saint-Sauveur

3

SÉCURITÉ INCENDIE

4-5

ENVIRONNEMENT

6

URBANISME

Ville de
Saint-Sauveur



MOT DU MAIRE

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons cette première édition 2020 de notre bulletin municipal.

En premier lieu, je désire effectuer un bref retour sur le budget pour l'année financière 2020, qui a été adopté le 16 décembre dernier. Cette année encore, le conseil municipal avait ce souci de présenter un budget responsable et rigoureux, afin de maintenir un taux de taxation parmi les plus bas au Québec. Le nouveau taux de taxation résidentiel se chiffrera à 57,81 cents du 100 \$ d'évaluation, en hausse de 2,6 cents par rapport à l'année précédente. Je vous invite à consulter l'édition spéciale *Budget 2020* du Sauverois, joint au compte de taxes, pour obtenir le détail du budget 2020. Cette publication est aussi disponible dans la section *Documents* du site Internet de la Ville.

La qualité de vie et la sécurité de nos citoyens étant une priorité constante, nous avons apporté d'importants changements dans l'organisation de certains services. Dans un tout premier temps, afin d'optimiser le temps de réponse aux appels d'urgence reçus la fin de semaine, les services des premiers répondants et de la sécurité incendie seront présents en caserne les vendredis, samedis et dimanches. Nous avons aussi bonifié le Service des travaux publics et génie, pour la saison hivernale, par la mise en place d'un quart de soir, afin de maximiser le temps alloué aux opérations de déneigement. À cet égard, je désire souligner la qualité du déneigement effectué, cet hiver, sur le territoire de Saint-Sauveur. L'équipe en place travaille ardemment à s'assurer que les trottoirs, les stationnements municipaux, ainsi que les routes, soient bien dégagés et sécuritaires. La Ville de Saint-Sauveur est fière de pouvoir compter sur du personnel engagé et professionnel, ayant comme principal objectif la satisfaction des citoyens et ce, pour l'ensemble de ses services.

Les partenaires de la Ville occupent aussi une place importante dans notre offre de services. Au cours des derniers mois, nous avons établi une entente de collaboration avec la Chambre de commerce et de Tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur permettant, selon notre souhait, d'offrir une programmation diversifiée et de haute qualité tout au long de l'année. À cet effet, plusieurs événements sont prévus autant au parc Georges-Filion qu'au parc John-H.-Molson. Les organismes communautaires contribuent également au dynamisme de la ville grâce à leur grande implication. Nous demeurons conscients de leurs besoins logistiques et nous ambitionnons du projet qui permettra de réunir les organismes locaux en un même lieu. Je ne peux évidemment pas parler des organismes communautaires sans faire mention des précieux bénévoles qui y œuvrent. Pour souligner la Semaine de l'action bénévole, qui se tiendra du 19 au 25 avril prochain, la Ville organisera son brunch annuel. Cette activité reconnaissance permettra de souligner l'importante contribution des bénévoles dans notre communauté.

Dans le cadre de mes fonctions, j'ai l'opportunité de faire des rencontres constructives et de participer à une diversité d'activités et d'événements. À cet effet, à la fin du mois de janvier dernier, lors du caucus pré-sessionnel de la Coalition Avenir Québec, qui avait lieu au Manoir Saint-Sauveur, j'ai eu le privilège de m'adresser au premier ministre du Québec, ainsi qu'à l'ensemble des ministres et députés. Mon allocution a notamment porté sur les projets à venir, ainsi que sur les initiatives environnementales mises de l'avant par la Ville et qui ont eu un effet marquant au cours des dernières années. Ce moment d'échange fut une occasion privilégiée de mettre Saint-Sauveur à l'avant-plan.

En terminant, je vous rappelle que le prochain déjeuner du maire aura lieu le 5 avril prochain, de 8 h 30 à 11 h, à l'hôtel de ville. Vous êtes cordialement invités à venir rencontrer l'ensemble du conseil municipal, afin que nous puissions échanger sur vos préoccupations, vos commentaires et suggestions. Au plaisir de vous y voir.

VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA





LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter. Afin d'améliorer le processus décisionnel, chaque membre du conseil est président d'une commission.

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

Nouveauté! Un numéro de télécopieur unique pour joindre tous les services de la Ville : 1 866 313-6267

HÔTEL DE VILLE

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6
Tél. : 450 227-4633
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R2
Tél. : 450 227-9134 ou **911 en cas d'urgence**
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R0
Tél. : 450 227-2669, poste 426
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R0
Tél. : 450 227-2669
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R2
Tél. : 450 227-5893
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'URBANISME

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6
Tél. : 450 227-4633
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6
Tél. : 450 227-4633
cdufour@ville.saint-sauveur.qc.ca

SERVICE DES FINANCES

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6
Tél. : 450 227-4633
administration@ville.saint-sauveur.qc.ca



Rosa
BORREGGINE



Normand
LEROUX



Caroline
VINET



Véronique
MARTINO



Daniel
CANTIN



Judith
GAGNON

COMMISSIONS

PRÉSIDENTS

Commission des travaux publics et génie

Rosa Borreggine

Commission de la sécurité incendie

Normand Leroux

Commission de l'environnement

Caroline Vinet

Commission de la vie communautaire

Véronique Martino

Commission des finances et budget

Daniel Cantin

Commission de l'urbanisme

Judith Gagnon

CALENDRIER MUNICIPAL 2020



Le calendrier municipal 2020 est maintenant disponible. Il s'agit d'un document de référence incontournable que nous vous invitons à consulter régulièrement. Vous y retrouverez notamment une présentation du conseil municipal, les coordonnées des services municipaux, les activités et événements, les dates d'inscription aux cours offerts par le Service de la vie communautaire, les fêtes usuels, les dates de déchetage de branches à domicile, ainsi que les dates de collectes des ordures, matières organiques, matières recyclables, encombrants et résidus verts.

Nouveauté cette année : nous avons ajouté les calendriers des collectes des quatre secteurs de la ville, ainsi que la marche à suivre pour connaître le secteur associé à son adresse civique.

Le calendrier est disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : ville.saint-sauveur.qc.ca.

SYSTÈME D'AVIS À LA COMMUNAUTÉ (SAC)

Le SAC est un service d'appels automatisés qui permet à la Ville de Saint-Sauveur de communiquer rapidement avec la population d'un secteur en particulier ou avec l'ensemble de la population lorsque survient une situation d'urgence ou un avis d'ébullition d'eau.

Pour vous inscrire, rendez-vous dans la section *Mesures d'urgence* du site Internet ville.saint-sauveur.qc.ca.



SÉCURITÉ INCENDIE



C'est l'heure de vérifier vos avertisseurs
Fumée • Monoxyde de carbone



SOYEZ PILE À L'HEURE!

À compter du 8 mars, nous passerons à l'heure avancée. Le changement d'heure constitue un moment propice pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. À cet effet, voici quelques conseils utiles :

- Testez tous les avertisseurs installés dans votre résidence, tant ceux fonctionnant à piles que ceux reliés au circuit électrique.
- Vérifiez la date de fabrication inscrite sur les avertisseurs de fumée et remplacez-les si la date excède 10 ans. Si la date est absente, ne prenez aucun risque et procédez au remplacement.
- Vérifiez la date de fabrication inscrite sur les avertisseurs de monoxyde de carbone. Ces derniers doivent être remplacés entre 7 et 10 ans suivant la date de mise en service. Si la date est absente, ne prenez aucun risque et remplacez-les immédiatement.

IMPORTANT

Rappelez-vous qu'en vertu du Règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, vous devez obligatoirement installer **au moins un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage de votre résidence et au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si votre résidence possède un garage attenant ou un appareil à combustion** (foyer au bois, foyer au gaz, fournaise à l'huile, etc.).

LES COLLECTES

MATIÈRES RECYCLABLES, DÉCHETS, MATIÈRES COMPOSTABLES

Pour tout savoir sur la gestion des matières résiduelles et les collectes des bacs roulants, noirs, bruns et verts, visitez le site Internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse lespaysdenhautrecyclent.com. Pour effectuer une plainte relativement au service des bacs roulants et des conteneurs, veuillez joindre la MRC au 450 229-8052 ou à l'adresse suivante : infocollecte@mrcpdh.org.

RÉSIDUS VERTS

Afin de permettre aux citoyens de disposer des quantités excédentaires de résidus verts amassés au printemps, la Ville procédera à deux collectes spéciales, soit les **mercredis 13 et 27 mai prochains**.

RAPPELS IMPORTANTS

- Lors des collectes, les résidus verts devront être disposés dans des sacs de papier ou des contenants réutilisables, excluant les bacs roulants. Les contenants ne devront pas peser plus de 25 kg, une fois pleins, et les sacs de plastique ne seront pas autorisés.
- Les abrasifs d'hiver, contenus sur les terrains, ne devront pas être mélangés avec les résidus verts. Les citoyens pourront plutôt balayer le gravier dans la rue et le disposer le long de leur terrain. Il sera important de ne pas former un monticule avec le gravier puisque cela empêchera le balai de rue d'effectuer une aspiration maximale.
- Les citoyens sont invités à nettoyer leur terrain le plus tôt possible, et ce, considérant que le Service des travaux publics et génie amorcera les travaux de nettoyage de rues au début du printemps.



RETAILLES DE CÈDRES

En collaboration avec l'entreprise Arbressence, la Ville offre un service gratuit de récupération des retailles de cèdre. Les résidus acceptés lors de cette collecte sont les petites branches de cèdre, pouvant être coupées avec un ciseau à main. Les retailles de cèdre devront être mises dans un sac ou disposées dans un tas, sur le côté de la maison, et être facilement accessibles au camion d'Arbressence.

Pour profiter de ce service ou obtenir de plus amples renseignements à propos de ce dernier, les citoyens sont invités à joindre Arbressence au 450 434-7512 ou à visiter son site arbressence.ca. La collecte s'effectuera dans un délai de 48 heures suivant la réception de la demande. Aucune quantité minimale requise. Un échantillon gratuit d'huile de cèdre sera remis lors de la collecte.

OBJETS ENCOMBRANTS



Les objets encombrants seront ramassés le premier mardi de chaque mois. Selon le nombre de demandes reçues, la collecte pourrait s'échelonner sur deux jours.

Pour bénéficier de ce service, les citoyens devront en faire la demande en écrivant à administration@ville.saint-sauveur.qc.ca ou en téléphonant au 450 227-4633, durant les heures d'ouverture. Il est à noter que les demandes devront être reçues au plus tard le vendredi précédant la collecte, avant midi.

BRANCHES

Considérant que l'Écocentre de Saint-Sauveur n'accepte plus les branches, la Ville met à la disposition de ses citoyens un service de broyage de branches à domicile. En vigueur du mois de mai au mois de novembre, ce service sera offert gratuitement pendant une période de 15 minutes.

Pour bénéficier de ce service, les citoyens devront en faire la demande en écrivant à administration@ville.saint-sauveur.qc.ca ou en téléphonant au 450 227-4633, durant les heures d'ouverture. Les demandes devront être reçues au plus tard le vendredi précédant la collecte, avant midi. Les citoyens pourront présenter une demande de service chaque mois, pour une même propriété. Il est à noter que pour disposer de résidus provenant de l'abattage d'un arbre ou d'un tronc d'arbre, les citoyens devront faire appel à un service privé.

Dates des collectes du printemps :

- **18 mai** (la date limite pour demander le service est le 15 mai, avant midi)
- **15 juin** (la date limite pour demander le service est le 12 juin, avant midi)

Selon le nombre d'inscriptions reçues, le service de déchiquetage pourrait s'effectuer sur plus d'une journée et, à l'occasion, se prolonger jusqu'à une semaine. Conséquemment, la date de la collecte pourrait différer de celle indiquée ci-haut.

POUR LES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES : PENSEZ ÉCOCENTRE!

Le service de l'Écocentre est offert gratuitement à tous les résidents et commerçants (selon les mêmes conditions que les résidents). Pour connaître les matières acceptées et refusées, consultez la page *Info-collecte* du site de la Ville à ville.saint-sauveur.qc.ca. Des limites de quantité s'appliquent selon les types de matières.

Il est à noter que l'Écocentre a cessé d'offrir aux entreprises le service payant, qui leur permettait de disposer de résidus verts provenant d'une activité commerciale. Ces dernières devront dorénavant faire appel à un service privé pour disposer des résidus ou encore, encourager la pratique de l'herbicyclage auprès de leur clientèle. Cette pratique toute simple consiste à laisser les rognures de gazon sur la pelouse, de façon à permettre la production d'un engrais naturel et d'humidité. On évite ainsi les émissions de gaz à effet de serre générés par le transport des résidus et les frais liés à leur traitement au site de compostage.

Heures d'ouverture :

Du 1^{er} décembre au 31 mars : du mardi au samedi de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h

Du 1^{er} avril au 30 novembre : du lundi au dimanche de 7 h 30 à 16 h

PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE : CONSULTATION CITOYENNE EN COURS

Au cours des derniers mois, la Ville a entrepris une importante démarche pour l'élaboration d'un plan d'action en développement durable, orienté sur la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques. Pour l'assister dans ce projet d'envergure, elle s'est entourée de professionnels issus des domaines de l'urbanisme, de la conservation et de l'environnement.

Pour que le plan d'action soit bien ancré dans la réalité sauroise, la Ville a besoin de connaître les préoccupations environnementales de ses citoyens et des commerçants. À cette fin, vous êtes invités à participer à la démarche en complétant, dès maintenant, un court sondage en ligne accessible à ville.saint-sauveur.qc.ca. Une version papier du sondage est aussi disponible à l'hôtel de ville et au Chalet Pauline-Vanier.

Votre implication citoyenne fait partie intégrante du succès de la démarche. Passez le mot et participez en grand nombre : nous voulons vous entendre!

LA PROTECTION DES LACS APPEL AUX RIVERAINS ET ADMINISTRATEURS D'ASSOCIATION

Pour la saison estivale 2020, la Ville de Saint-Sauveur offrira, aux associations et aux riverains de lacs, un accompagnement professionnel dispensé par un agent de liaison du Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Ce service permettra de mettre à jour le plan d'action de protection des lacs et de développer de nouveaux outils pour assurer la pérennité des écosystèmes lacustres du territoire. Afin de bien définir les besoins, nous invitons les riverains et les administrateurs d'association à joindre madame Caroline Dufour, directrice du Service de l'environnement, au 450 227-4633.

LES BOÎTES À SACS COMMUNAUTAIRES



En 2019, la Ville adoptait le Règlement relatif à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces au détail comme mesure de réduction des sacs de plastique à usage unique. Afin d'encourager les citoyens à se doter de sacs réutilisables et de limiter la surconsommation de ces derniers, la Ville a installé six boîtes à sacs communautaires dans sa zone commerciale. De couleur rouge, ces boîtes sont facilement identifiables et accessibles. Il suffit d'y prendre un sac lorsqu'on a oublié le sien ou d'y laisser les sacs réutilisables que nous avons en trop. **On retrouve les boîtes à sacs aux endroits suivants :**

- sur la rue Filion, près du kiosque d'information touristique;
- sur la rue Principale, près du stationnement de la rue Lafleur;
- au centre commercial des Galeries des Monts, près du commerce La boîte à surprises de Nicolas;
- aux entrées des supermarchés IGA, Bourassa et Provigo.

NOUVELLES BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES À USAGE SANS FRAIS



Afin d'encourager l'utilisation de véhicules électriques et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, nous annonçons, le 18 juin dernier, l'implantation de six bornes de recharge publiques pour véhicules électriques à usage sans frais sur le territoire de Saint-Sauveur.

Nous sommes heureux de vous informer que les bornes à usage sans frais sont maintenant opérationnelles et disponibles pour les électromobilistes.

Les nouvelles bornes de niveau 2 du réseau FLO sont localisées dans le stationnement de l'hôtel de ville (4 bornes), ainsi que dans le stationnement municipal de la rue Lafleur (2 bornes). Ces six bornes de recharge s'ajoutent à celle à usage payant en service depuis 2015, au parc Georges-Filion, et inscrite au Circuit électrique.

Cet investissement de 70 000\$ se veut être une contribution de la Ville au Plan d'action en électrification des transports du gouvernement du Québec, qui vise un nombre de 100 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables au Québec.

URBANISME

NOUVEL AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Afin d'optimiser l'accompagnement des citoyens dans la réalisation de leurs projets, les locaux du Service de l'urbanisme ont fait l'objet de travaux majeurs au cours des derniers mois.

À présent, le service dispose d'une salle de rencontre privée, pour assurer la confidentialité des échanges, ainsi que d'un comptoir d'accueil réaménagé de façon à répondre à un plus grand nombre de personnes à la fois.

Ce nouvel environnement permet d'assurer une meilleure fluidité des requêtes, et ce, pour le bénéfice des citoyens.

PLANIFICATION DES PROJETS POUR LA SAISON ESTIVALE

Vous souhaitez réaliser un projet, cet été, qui est soumis aux règlements d'urbanisme en vigueur? Nous vous invitons à le présenter, dès maintenant, au Service de l'urbanisme.

Sachez que la saison estivale s'avère être l'une des périodes les plus achalandées du service en ce qui a trait aux demandes de permis et de certificat d'autorisation. Afin d'éviter de possibles délais d'attente, nous vous suggérons de déposer vos projets à l'avance.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec un professionnel de notre équipe. Les heures d'ouverture du service sont du lundi au jeudi, entre 8 h et 12 h, ainsi que de 13 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.



CITOYENS ÉCORESPONSABLES RECHERCHÉS

La Ville recherche activement des citoyennes et citoyens propriétaires désireux de contribuer à une collecte de données provinciale, visant à assurer une saine gestion de l'eau potable et des infrastructures municipales.

Vous aimeriez faire une différence pour assurer la pérennité de cette richesse qu'est l'eau potable? Cet appel d'intérêt est pour vous!

DESCRIPTION DU PROJET

Le programme consiste en l'installation de 60 compteurs d'eau au sein d'immeubles résidentiels desservis par le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Chaque compteur comptabilisera la consommation quotidienne d'eau potable. Il est important de préciser que **les données issues des lectures seront utilisées à des fins statistiques provinciales uniquement.**

POURQUOI PARTICIPER?

La contribution des participants s'avère être **essentielle** pour assurer la gestion durable de l'eau potable et des infrastructures municipales. Les données issues de votre compteur d'eau nous permettront de :

- quantifier la quantité d'eau utilisée par résidence;
- identifier, le cas échéant, les pertes d'eau, parfois inconnues du propriétaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble;
- identifier les actions à mettre en place pour économiser l'eau, et ce, pour l'ensemble des consommateurs.

L'installation du compteur est sans frais pour le propriétaire et lui permettra de connaître sa consommation d'eau de façon ponctuelle. Lors de l'installation du compteur, les techniciens auront la responsabilité de vérifier la valve d'entrée d'eau de l'immeuble résidentiel et pourront, si requis, faire le remplacement de celle-ci gratuitement. De plus, dans le cadre de ce projet, **le propriétaire participant ne fera l'objet d'aucune facturation de la part de la Ville pour sa consommation d'eau potable.**

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Pour être admissible, la personne volontaire doit être propriétaire d'un immeuble résidentiel desservi par le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Sauveur. Pour s'inscrire ou obtenir de plus amples renseignements à propos de ce projet, communiquez avec M. Anthony Reid, au Service des travaux publics et génie, au 450 227-5893, poste 248 ou par courriel, à areid@ville.saint-sauveur.qc.ca.

